

PUBLICITÉ

Lettre ouverte aux Députés

Madame, Monsieur le Député,

Vous êtes appelé(e) à voter, le jeudi 8 février prochain, une proposition de loi sur l'assurance de protection juridique. Les deux fédérations professionnelles de l'assurance tiennent à vous expliquer pourquoi cette proposition est dangereuse pour nos concitoyens.

Près d'un Français sur deux est assuré en protection juridique. Moyennant quelques dizaines d'euros par an, il sait qu'en cas de litige avec ses voisins, son employeur, ses fournisseurs, les administrations... il pourra demander à son assureur écoute, conseil, assistance juridique et financière pour le défendre. C'est ainsi que les assureurs de protection juridique reçoivent chaque année 300 000 dossiers, leurs services réussissent à en régler 70 % à l'amiable, et prennent en charge financièrement plus de 80 000 procédures devant les tribunaux pour lesquelles des avocats sont sollicités.

La proposition de loi qui vous est soumise a pour but de rendre pratiquement systématique le rôle des avocats dans le traitement des litiges relevant de l'assurance de protection juridique, avec l'augmentation des coûts qui en résulterait.

Si l'Assemblée nationale adoptait ces changements, il en résulterait :

- dès 2008 une augmentation des cotisations d'assurance à des niveaux de prix inabordables pour une grande partie des assurés,
- progressivement un engorgement des tribunaux avec des affaires de faibles montants, que les assureurs ne pourront plus régler eux-mêmes,
- à plus long terme, la disparition de l'assurance de protection juridique dans notre pays et par conséquent un recul de la possibilité offerte au plus grand nombre d'accéder au droit à des conditions peu onéreuses.

Nous sommes convaincus que la protection juridique doit rester au seul service des consommateurs.

Madame, Monsieur le Député, êtes-vous prêt(e) à voter une telle loi ?

